



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



FLASH-INFO COVID-19

Point d'informations relatives à la mesure de confinement

Confinement oblige, les services de la DAP viennent de communiquer en fin d'après-midi les nouvelles mesures à adopter dans les établissements pénitentiaires.

Parmi les principales mesures :

- **Port du masque pour tous les détenus obligatoires**, dès qu'ils sortent de leur cellule.

- **Les parloirs familles sont maintenus** lorsque le dispositif de séparation toute hauteur (type hygiaphone) sont installés. Le port du masque est étendu aux enfants à partir de 6 ans lorsqu'ils sont autorisés.

A défaut de tels dispositifs de séparation toute hauteur, les parloirs peuvent être maintenus aux conditions suivantes : visiteur unique, ajustement de l'organisation et de la planification des visites (notamment réduction du nombre de boxes, de la durée de tous les parloirs, etc.), garantie des distances entre les tables, dispositifs amovibles de séparation sur les tables, surveillance continue et renforcée.

- **Ateliers sous condition** de respect des mesures fixées dans la note DAP du 6 mai 2020 relative au déconfinement et reprise progressive de l'activité.

- **Plan Vigipirate « Urgence Attentat »** : les Forces de Sécurité Intérieure ou le dispositif « Sentinelle » peuvent être sollicités par le chef d'établissement.

-Des questions demeurent comme :

Si les déplacements entre régions sont interdits, qu'en est-il des familles de détenus qui prennent RDV aux parloirs situés en dehors de leur région ?

Qu'en est-il des personnes vulnérables privées d'Autorisations Spéciales d'Absence depuis le décret du 29 août 2020, lequel a été suspendu en référé au Conseil d'Etat ?

30 octobre 2020

Le bureau National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-Mail : spsnongrades@hotmail.com